

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

Nombre de Membres :
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Votants : 11

Séance du 21 avril 2026

Délibération N° 26-04-21/ D05

L'an deux mil vingt-six le 21 avril à 18 heure quinze, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie SAVY, Présidente.

Présents : Mesdames Sylvie SAVY, Isabelle MARCHAND, Michèle JOB, Véronique BESSET BAGATELLA, Elodie DEJEAN, Marine MAZET, Maryse DECROOCQ, Chantal DUPRAT et Messieurs Benjamin BOSSA, André GALLINARO, Grégory LACROIX

Pouvoirs :

Absent excusé :

Secrétaire : Mme Michele JOB

Objet : Création d'un commission permanente – choix du nombre de délégués et désignation des délégués

Madame la Présidente informe l'assemblée de la possibilité de créer une Commission Permanente qui, sous la Présidence de Mme Sylvie SAVY, aura pour but de traiter les affaires sociales à caractère d'urgence.

Pour se faire, il convient de définir le nombre de délégués et de désigner ces délégués dans le respect de la parité élus/nommés.

Elle propose que le nombre de membres soit fixé à 4 (+la Présidente), et demande à l'assemblée qu'elle procède à leur désignation. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Toutefois, le conseil d'administration peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux désignations ; Madame la Présidente propose donc ne pas voter à bulletin secret.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- **De ne pas voter la désignation des membres à bulletin secret.**

Madame la Présidente procède à l'appel à candidature. Elle enregistre les candidatures de Mesdames Michèle JOB, Isabelle MARCHAND, Maryse DECROOCQ et Monsieur André GALLINARO et invite le conseil d'administration à passer au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **De fixer le nombre de membre à 4**
- **De ne pas voter à bulletin secret**
- **De désigner les membres suivants :**
 - **Membres élus : Michèle JOB et Isabelle MARCHAND**
 - **Membres nommés : Maryse DECROOCQ et André GALLINARO**

Ainsi fait délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme

